



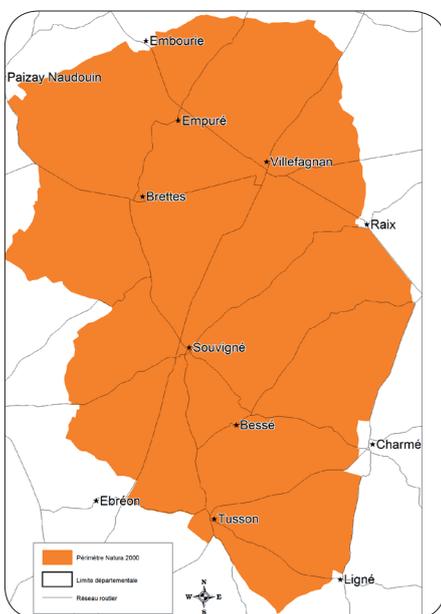
## Edito

La Chambre d'agriculture est l'un des acteurs incontournable du territoire rural. Elle œuvre depuis plusieurs années dans le développement d'une agriculture durable. Pour cela, elle oriente ses actions vers les problématiques territoriales telles que la préservation de la biodiversité et développe également ses actions avec les collectivités.

Conscients des enjeux présents sur le site Natura de la Plaine de Villefagnan, nous avons souhaité mettre en place une animation de proximité avec les collectivités, agriculteurs, associations, particuliers et administrations.

Créer une dynamique favorable à la préservation des espèces et des habitats tout en maintenant les activités économiques du territoire est le défi que nous avons souhaité relever sur ce site.

Xavier DESOUCHE  
Président de la Chambre  
d'agriculture de la Charente



Plaine de Villefagnan

## Auprès de chez vous

### L'outarde canepetière

L'outarde canepetière est l'unique représentant de la famille des otitidae en France depuis la disparition de la Grande outarde au début du siècle. Il est le plus gros oiseau nicheur des plaines françaises.

D'un poids d'environ 1 kg pour une taille d'environ 40 centimètres de haut, l'outarde canepetière ressemble de par sa morphologie à une poule faisane. Les deux sexes ont un plumage semblable la majeure partie de l'année, de couleur brun avec des tâches beiges, noires et blanches, sauf en période de reproduction où le mâle arbore son plumage nuptial. Au sol, la femelle peut facilement passer inaperçue du fait de son plumage mimétique et de sa discrétion. Par contre, en vol, elle est parfaitement reconnaissable par son allure de canard et les larges plages blanches de ses ailes. Le chant du mâle est très caractéristique, il s'identifie à un « prett » court et sec émis à intervalles réguliers, ce qui lui aurait valu son nom de « petière ».

Migratrices, les outardes reviennent de la péninsule ibérique où elles hivernent dès la fin du mois de mars. Les mâles ont un comportement de parade en arène, appelé « lek ». Chaque mâle délimite son territoire et s'efforce d'y attirer les femelles. Ils utilisent essentiellement des milieux ras pour être vus (cultures de printemps juste semées, labours, chemins, jachères, et luzernes fauchées, etc.), alors que les femelles établissent leur nid, simple dépression garnie d'herbes, à même le sol, essentiellement dans des couverts herbacés de 30 à 50 cm de hauteur. Les pontes ont lieu de la mi-mai à la fin juillet, mais sont fortement dépendantes des conditions climatiques et de la disponibilité en ressources alimentaire : les insectes (carabes, criquets, sauterelles). A partir de la mi-août, les outardes se regroupent en rassemblements postnuptiaux avant les départs en migration. Les colzas et les luzernières sont très prisés par les outardes à cette période de l'année.



L'incubation dure de 20 à 22 jours. Les petits ne restent pas au nid et sont élevés par la femelle seule. Les jeunes outardes consomment une grande quantité d'insectes et dépendent donc de la qualité du milieu. Ils peuvent voler à partir de 25 à 30 jours.

La France accueille deux populations d'Outarde canepetière, l'une sédentaire représentant plus de 70% des effectifs nationaux, répartie sur le pourtour méditerranéen, l'autre dernière population migratrice d'Europe, est répartie dans les plaines du Centre-Ouest, essentiellement en Poitou-Charentes dont les effectifs ont fortement régressé depuis les dernières décennies.

En Charente, les populations d'Outarde se concentrent majoritairement sur les plaines de Villefagnan et de Barbezière Gourville, territoires intégrés au réseau Natura 2000 sur lesquels sont déployés les programmes d'actions en faveur de cet oiseau patrimonial.

# Les suivis avifaune réalisés sur la plaine de Villefagnan

Vous avez pu rencontrer des gens postés sur les chemins, munis de leurs jumelles ? qu'observent-ils ? Pour mieux connaître leur travail, voici les suivis avifaunes réalisés sur le territoire de la plaine de Villefagnan.

## Outarde Canepetière

### Suivis des mâles chanteurs

Suivis 2016 / 2017 / 2018 réalisés de mai à juin, dans le cadre du Plan national d'action en faveur de l'Outarde canepetière :

- Ecoute et observation de 5 minutes sur points situés (tous les 750 m) sur zones propices à l'espèce (zones cultivées ouvertes, chemins) et ceci sur chaque commune.
- Comptage en matinée ou en soirée.
- Renseignements consignés sur fiche standardisée et sur carte 1/25 000<sup>ème</sup>.



Outarde canepetière

### Suivis des rassemblements post nuptiaux

Suivis 2016 / 2017 / 2018 réalisés de septembre à octobre : 4 passages d'observation en matinée sur les sites traditionnels de rassemblement

Suivis réalisés par :



## Oedicnème Criard

### Recherche des couples nicheurs

Suivis 2017 réalisés de fin avril à mi-mai :

- Observation aux jumelles sur labours et jeunes semis de cultures de printemps
- Comptage en journée (9h à 17h)
- Recherche auditive nocturne en complément (sur secteur où aucun recensement visuel) 1 h avt le coucher du soleil, 1 h).



Oedicnème Criard

### Oedicnème criard. Suivis des rassemblements post nuptiaux

Suivis 2016 / 2017 / 2018 réalisés de septembre à octobre : 4 passages d'observation en matinée

Suivis réalisés par :



## Busard cendré, Saint-Martin et Campagnol des champs

Le régime alimentaire du Busard cendré est constitué de petits mammifères. Les populations de busards sont très dépendantes des fluctuations de celles du Campagnol des champs.

Une estimation de la densité de la population de campagnols est réalisée sur une zone témoin en parallèle des comptages busards : 9 parcelles agricoles (51 pièges posés sur un linéaire de 100m et relevés 2 fois sur 24 heures).

### Busard cendré et Saint-Martin. Recherche des couples, localisation des nids

Suivis entre 2016 et 2018 déclenchés en fonction des résultats du suivi campagnols.

- Observation des mâles en activité de chasse. Repérage du passage de proies entre mâle et femelle
- Comptage entre 1<sup>er</sup> mai et 10 juillet (2 à 3 journées par semaine de 10 h à 20 h).

Suivis réalisés par :



Busard cendré

## Passereaux

Inventaire des individus de chaque espèce

Suivis 2016 réalisés fin mai début juin

Ecoute et observation (10 minutes) sur 99 points répartis sur la ZPS.



Pie grièche écorcheur



Pipit rousseline



Bruant-Ortolan

Suivis réalisés par :





## Précision sur les suivis

- Les protocoles utilisés pour chaque espèce sont les mêmes chaque année. Cela permet de comparer l'évolution des effectifs de population et leur localisation. Par exemple, pour les passereaux les points d'observation 2016 ont été définis à partir des données ornithologiques 2009.
- Les postes d'écoute et d'observation se situent sur les routes, chemins communaux et non à l'intérieur des parcelles. Œdicnème et Outarde sont des espèces très craintives, les observateurs doivent donc faire preuve de discrétion et ne pas s'aventurer sur les parcelles.
- N'hésitez pas à rencontrer et à questionner ces observateurs qui vous dévoileront les richesses de la Plaine de Villefagnan ou vous inviteront aux sorties nature qu'ils organisent.
- Les protocoles de recensement reflètent au mieux les populations d'oiseaux présentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos propres observations.

### Résultats des suivis passereaux réalisés par la Fédération des Chasseurs :

Le suivi passereaux 2016 a été exclusivement réalisé dans les secteurs où ont été répertoriés des individus en 2009.



Les résultats des observations sont, pour les 3 espèces, très inférieures aux données 2009.

Cependant, la présence de noyaux de population semble confirmée : pie grièche écorcheur sur Courcôme et bruant ortolant sur Souvigné.

Des suivis complémentaires pourraient être réalisés sur tout le site afin de vérifier les mouvements de population.

Des actions de conservation des habitats pourront être mises en place sur les secteurs où les noyaux semblent confirmés.

## Sortie Nature du 11 octobre 2016

Lors de cette sortie, Matthieu Dorfiac, de Charente Nature, présentait les oiseaux de plaines à un public venu braver la fraîcheur matinale. La Chambre d'agriculture décrivait les enjeux du site Natura 2000, les menaces potentielles et les outils disponibles pour atteindre les objectifs de conservation des espèces.

Malheureusement, le froid nous précédait. Les outardes, frileuses ayant regagné les pays chauds quelques jours auparavant.

Les espèces telles que l'outarde, l'œdicnème criard et les busards faisant leur nid au sol, nous avons fait un détour par des parcelles engagées en MAEC, (Mesures Agro Environnementales et Climatiques). Ces parcelles sont mises en herbe durant 5 ans et fauchées après la mi-août, ce qui permet aux outardes d'élever leur nichée en sécurité. L'exploitant reçoit une compensation financière en contrepartie.

Les œdicnèmes criards, (ou courlis de terre), étaient encore là. Nous avons pu les observer sur leur lieu de rassemblement, à Courcôme. Ils partiront à la fin de l'automne.

A cette saison, on les trouve dans les parcelles labourées ou semées, ainsi que dans les repousses. Les jeunes feuilles de colza leur permettent de constituer des réserves pour le grand vol.

Nous avons pu voir des passereaux qui resteront chez nous durant l'hiver, notamment près des habitations, comme le rouge-queue noir ou le rouge-gorge.

Certains ne font que passer, comme les hirondelles que l'on a pu observer en vol en direction de l'Afrique.



Oedicnèmes Criard en rassemblement

# Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen de sites dont l'objectif est de contribuer à préserver la biodiversité en tenant compte des exigences économiques et sociales.

Le réseau est composé de deux types de sites :

- Les Zones de Protection Spéciale relevant de la directive européenne mettre à jour ! Directive 2009/147/CEE depuis novembre 2011 concernant la conservation des oiseaux sauvages, dite directive « Oiseaux ».
- Les Zones Spéciales de Conservation relevant de la directive européenne N° 92/43/CEE du 2 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, dite directive « Habitats ».

Le site FR 5412021 « Plaine de Villefagnan » a été désigné comme Zone de Protection Spéciale au titre de la directive « Oiseaux » par arrêté du 6 juillet 2004, publié au Journal Officiel du 21 juillet 2004.

Les espèces mentionnées à l'Annexe I de la Directive européenne «Oiseaux» font l'objet de mesures de conservation spécifiques concernant notamment leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution.

175 espèces d'oiseaux figurent dans l'Annexe I de la directive «Oiseaux», dont 117 concernent la France (liste dans l'arrêté du 16 novembre 2001). Ce sont

- celles menacées de disparition,
- celles vulnérables à certaines modifications de leurs habitats,
- celles considérées comme rares parce que leurs populations sont

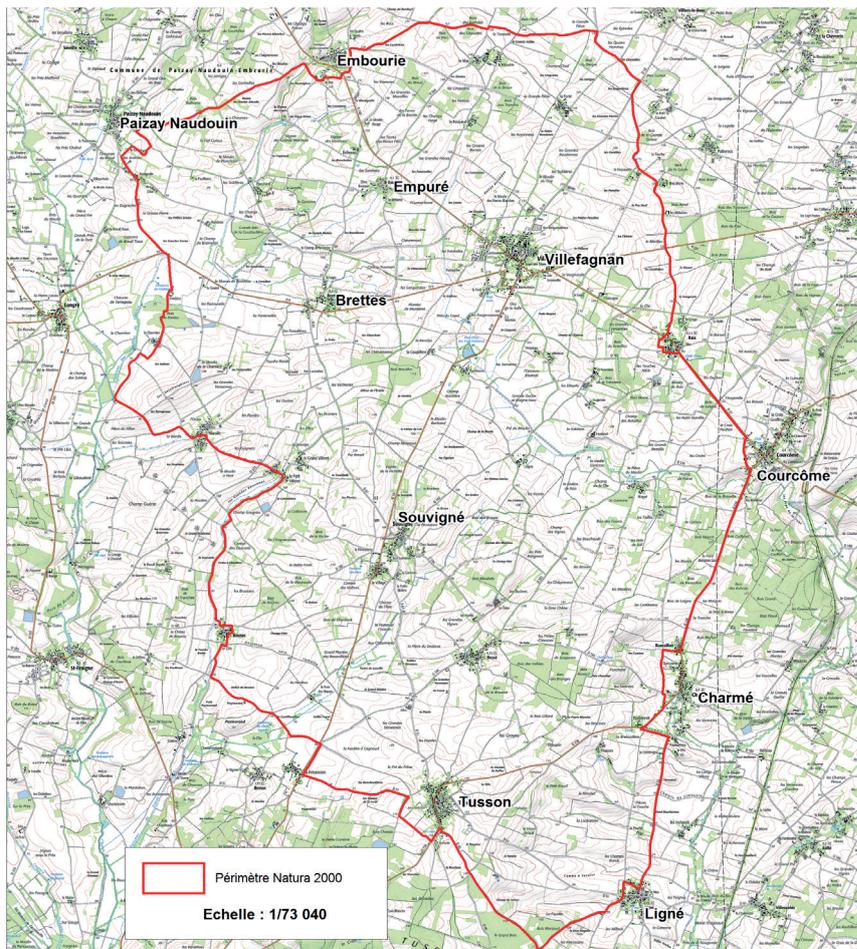
faibles ou que leur répartition locale est restreinte,

- celles nécessitant une attention particulière en raison de la spécificité de leur habitat.
- Les espèces, à l'origine de la désignation d'une ZPS, sont inscrites à cette annexe I et peuvent y être sédentaires ou migratrices, reproductrices ou non.

Le site est connu pour être une zone de

reproduction et de rassemblement de l'Outarde canepetière et des espèces de plaine ouverte associées (Oedicnème criard, Busard cendré,...). Il complète le réseau de sites à Outardes canepetières du Poitou-Charentes dont la superficie est de 137 552 hectares.

Sur l'ensemble du site, on observe 19 espèces de l'annexe 1 la Directive Oiseaux, dont 11 se reproduisent régulièrement sur le site et 7 espèces migratrices régulièrement présentes sur le site.



## La structure animatrice

Suite à un appel d'offre de la DREAL Poitou-Charentes fin 2015, la Chambre d'agriculture de la Charente anime le site Natura 2000 pour une période de 3 ans.

Fort de son expérience en développement agricole, la Chambre d'agriculture réalisera une animation de proximité pour répondre aux attentes des acteurs et créer ainsi une dynamique de préservation du site.

Retrouver toutes les informations sur le site internet :

<http://plainedevillefagnan.n2000.fr>

Contact : Damien ROY  
05 45 36 34 11 - 06 07 76 76 29  
damien.roy@charente.chambagri.fr

## Les partenaires

